

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 14 décembre 2023**  
**Nombre des Membres en exercice : 76**

**OBJET : PROCES VERBAL**

**DATE DE CONVOCATION 7 DECEMBRE 2023**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1er étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b>Etaient présents :</b>	<b>FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth (ayant la procuration de MATTE Jean-François), STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VAILLANT Pascal (ayant la suppléance de VARIS Pierre), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPARD Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, ROSSO Michel, ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BROUSSIER Cyril (ayant la suppléance de MANSUY Thierry), MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, CHAPUY Jacques (ayant la suppléance de DEPAILLAT Bernard), HENNEBERT Philippe, COLIN Xavier, HARMAND Alde (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER Emilien), DICANDIA Chantal (ayant la procuration de MOREAU Jean-Louis), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, RIVET Lionel (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), HEYOB Olivier (arrivé à compter de la 2023.05.13 et ayant la procuration de MASSELOT Catherine), DE SANTIS Fabrice (ayant la procuration de ERDEM Olivier), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge, BONJEAN Myriam, BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie (ayant la procuration de LALEVEE Lucette), SIMONIN Hervé, CAULE Emeline (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.</b>
<b>Etaient excusés :</b>	<b>VARIS Pierre, SEGAULT Jean-François, PREVOT Vincent, RADER Audrey-Helen, MANSUY Thierry, DEPAILLAT Bernard, MATTE Jean-François, MOUROLIN Patrick, ORDITZ Jackie, ASSFELD LAMAZE Christine, EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier,</b>
<b>Avis de procuration :</b>	<b>Du début à la 2023-05-12 : 8 avis de procuration. De la 2023-05-13 à la fin : 9 avis de procuration.</b>
<b>Avis de suppléance :</b>	<b>3 avis de suppléance.</b>
<b>Secrétaire de séance :</b>	<b>Patricia WINIARSKI</b>
<b>Nombre de présents :</b>	<b>Du début à la 2023-05-12 : 56 Présents. De la 2023-05-13 à la fin : 57 Présents.</b>
<b>Nombre de votants :</b>	<b>Du début à la 2023-05-12 : 64 Votants. De la 2023-05-13 à la fin : 66 Votants.</b>

Le Président **Fabrice CHARTREUX** accueille les délégués communautaires et les remercie pour leur présence. Il est procédé à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance peut démarrer. La secrétaire de séance est **Patricia WINIARSKI**.  
Le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

### **2023-05-01 – INSTALLATION D’UNE NOUVELLE DELEGUEE COMMUNAUTAIRE**

Avec un message de bienvenue du Président et les applaudissements de l’assemblée, il est procédé à l’installation d’Emeline **CAULE**, qui devient déléguée titulaire de la commune de Toul sur le poste laissé vacant à la suite du décès de Lydie LEPIOUFF.

### **2023-05-02 – CONVENTION CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE**

La délibération est présentée par **X. COLIN**, qui indique qu’il s’agit de renouveler la convention conclue en 2022, selon les mêmes conditions, afin de poursuivre la démarche d’étude et d’animation de cette charte forestière qui rassemble plusieurs collectivités concernées par la forêt de Haye.

Pas de question ni d’observation de l’assemblée.

**Délibération adoptée à l’unanimité.**

### **2023-05-03 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

La délibération est présentée par **F. CHARTREUX**.

Pas de question ni d’observation de l’assemblée.

**Le conseil communautaire prend acte de la présentation et déclare avoir reçu communication des décisions prises par le Bureau en vertu des délégations qui lui ont été accordées.**

### **2023-05-04 – DESIGNATION D’UN NOUVEAU MEMBRE AU CONSEIL D’ADMINISTRATION DETOUL HABITAT**

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**, qui indique qu’il s’agit suite à la démission de M. OLAÏZOLA Jean-Louis, Maire de Blénod-les-Toul, de procéder à la désignation d’un nouveau membre du conseil d’administration de Toul Habitat, ayant la qualité de personnalité qualifiée élus d’une collectivité de la Région, autre que la CC2T.

La candidature de Mme DENIS Cécile, nouvelle Maire de Blénod-les-Toul, est logiquement proposée.

Pas de question ni d’observation de l’assemblée.

**Délibération adoptée à l’unanimité.**

### **2023-05-05 – TARIFICATION 2024 DES REDEVANCES D’ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

La délibération est présentée par **L. GUYOT**, qui indique que son propos englobe les délibérations n° 5 et 6. Il souligne ainsi le contexte d’harmonisation progressive des tarifs à continuer de mettre en œuvre, avec néanmoins le gel du tarif cible. Les tarifs proposés prennent en compte les données de l’inflation, en évitant toutefois l’augmentation cumulée du tarif de l’eau et de l’assainissement pour une même commune. Ces différents partis pris ont notamment pour objet de ne pas trop alourdir la facture pour les ménages.

Il rappelle enfin que ce la communauté de communes aura investi 26 millions d’euros entre 2007 et 2025, pour assainir toutes les communes et être au rendez-vous des obligations réglementaires.

Pas de question ni d’observation de l’assemblée.

**Délibération adoptée à l’unanimité.**

### **2023-05-06 – TARIFICATION 2024 DES REDEVANCES D’EAU POTABLE**

La délibération est présentée par **L. GUYOT**, qui fait valoir que le sujet est plus complexe que l’assainissement, car l’eau potable est une compétence récente pour la CC2T, avec de gros défis de sécurisation à relever et un objectif de tarif harmonisé d’ici 2026, en avançant par palier et avec la même préoccupation de supportabilité pour les ménages.

Questions et observations de l’assemblée :

**P. BRETENOUX** salue le travail réalisé par les élus et les services et réitère le vœu que la tarification sociale aboutisse en 2024, car il s’agit d’un sujet sensible notamment pour les ménages les plus défavorisés. Il observe également que l’objectif de diminution de 10% de la consommation d’eau fixé par l’agence de l’eau risque d’être impactant pour l’équilibre de ce budget et donc sur le niveau de tarification. Enfin, il pose la question de l’impact des polluants dits « éternels », encore mal maîtrisés mais vecteurs de perturbateurs endocriniens. Avant de laisser le vice-Président répondre aux 2 observations en lien avec la tarification de l’eau, **le Président** rappelle à M. BRETENOUX que les interventions en conseil communautaire doivent porter uniquement sur les sujets soumis au vote.

**L. GUYOT** confirme que l’objectif de diminution des volumes d’eau consommés est en effet à prendre en compte et que cela renforce encore l’intérêt de travailler sur les fuites et la performance du réseau, source

d'économie non négligeable. Il souligne que la tarification sociale sera effectivement travaillée en 2024, mais que la priorité fixée par les élus était d'avancer sur la question de l'harmonisation des tarifs, afin de parvenir à un système équitable. Sur la question des polluants éternels, il indique que c'est un sujet sur lequel il faudra revenir.

**T. COLLET** observe que les interventions de **M. BRETENOUX** peuvent donner l'impression que la collectivité ne fait pas son travail et, réitérant toujours les mêmes propos, elles sont une perte de temps pour toute l'assemblée. Sur ce point, **L. GUYOT** indique qu'il n'en demeure pas moins qu'il faut y répondre et que cela fait partie du rôle d'une assemblée.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **2023-05-07 – CONVENTION AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE POUR LA MISSION DE RECYCLAGE AGRICOLE DES BOUES**

La délibération est présentée par **L. GUYOT**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **2023-05-08 – ACQUISITION DU TERRAIN D'ASSIETTE DU SITE DE DEPOSE DES DECHETS VERTS DE LAGNEY**

La délibération est présentée par **JL STAROSSE**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité, M. CHENOT s'abstenant.**

#### **2023-05-09- AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE REPRISE DES MATIERES**

La délibération est présentée par **JL STAROSSE**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **2023-05-10- CONVENTIONNEMENT AVEC L'ECO-ORGANISME CITEO POUR LA RERPISE DES DECHETS ABANDONNES**

La délibération est présentée par **JL STAROSSE**, qui précise qu'il s'agit d'un soutien financier octroyé à la collectivité par CITEO et qui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre les déchets abandonnés diffus.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **2023-05-11- ADHESION AU GROUPEMENT POUR LA VENTE DE MATERIAUX ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE, INITIÉ PAR LA METROPOLE DU GRAND NANCY**

La délibération est présentée par **JL STAROSSE**.

Questions et observations de l'assemblée :

**P. BRETENOUX** rappelle sa position sur le sujet, à savoir la nécessité de réduire le problème à la source en produisant moins de déchets, et appelle à la recherche de solutions innovantes pour aller plus loin que ce qui est déjà fait par la collectivité.

Après cette intervention, il est procédé au vote :

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **2023-05-12- AVENANT N°7 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EN MATIERE DE MOBILITÉ**

La délibération est présentée par **J. BOCANEGRA**, qui expose les ajouts et suppression de services, adaptés sur la base des fréquentations constatées et des besoins exprimés, objets de l'avenant.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **2023-04-13 – ELECTION DE LA COMMISSION DE DSP RESEAU DE CHALEUR**

La délibération est présentée par **P. MONALDESCHI**, qui indique qu'une Commission de Délégation de Service Public doit être constituée pour avis à donner sur un projet d'avenant concernant le réseau de chaleur biomasse.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Sur la base des candidatures reçues et de la liste constituée, il est fait appel à candidature pour le dépôt éventuel d'une nouvelle liste.

Considérant qu'une seule liste a été déposée après appel à candidatures.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité élit :**

Membres titulaires de la CDSP réseau de chaleur biomasse	Membres suppléants de la CDSP réseau de chaleur biomasse
SITTLER David	PERRETTE Laurent
DEPAILLAT Bernard	MARTIN Vincent
KNAPECK Patrice	BONNIN Pierre
DOMINIAK Bernard	RADER Audrey-Helen
PAYEUR Emmanuel	GUYOT Laurent

*NDLR : il n'y a pas d'ordre de correspondance entre les titulaires et les suppléants(es)*

La présidence de la Commission de Délégation de Service Public pour le réseau de chaleur biomasse revient de droit à Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président de la Communauté de Communes Terres Touloises, Monsieur Olivier HEYOB, vice-président délégué à la gestion et au suivi du réseau de chaleur, étant désigné en qualité de remplaçant du Président.

#### **2023-05-14- COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN MATIERE DE COMMANDE PUBLIQUE**

La délibération est présentée par **A. HARMAND**, qui invite les délégué(e)s à faire part de leurs questions éventuelles.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Le Conseil Communautaire déclare avoir reçu communication des décisions relatives aux marchés publics et bons de commande prises par le Président ou son représentant.**

#### **2023-05-15 – AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024**

La délibération est présentée par **P. MONALDESCHI**, qui rappelle qu'il s'agit de rendre possible l'engagement de certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024, afin de ne pas ralentir les projets en cours et dans le strict respect des règles budgétaires et comptables.

Questions et observations de l'assemblée :

**P. WINIARSKI** note que des crédits sont prévus pour le dévoiement du ruisseau de la zone de Domgermain, le même sujet faisant l'objet d'une délibération ultérieure demandant une modification du PLUiH. Demandant dans quelle mesure la modification du PLUiH n'est pas un préalable nécessaire à la possibilité de voter sur les crédits d'investissement, il est indiqué que les deux délibérations sont nécessaires pour que l'opération aboutisse mais que l'une ne conditionne pas l'autre au moment du vote.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **2023-05-16 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL**

La délibération est présentée par **P. MONALDESCHI**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **2023-05-17 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

La délibération est présentée par **P. MONALDESCHI**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **2023-05-18 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

La délibération est présentée par **P. MONALDESCHI**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### **2023-05-19 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2 – BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS**

La délibération est présentée par **P. MONALDESCHI**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### **2023-05-20 – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

La délibération est présentée par **R. SILLAIRE**, qui souligne le travail conséquent mené par les services et le comité technique pour faire aboutir ce document.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### **2023-05-21- REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT – MODIFICATION CONCERTEE DU TEMPS DE REPOS QUOTIDIEN DES AGENTS D'ASTREINTE**

La délibération est présentée par **R. SILLAIRE**, qui précise que la modification du temps de repos, motivée par des impératifs de continuité du service public, s'inscrit dans un cadre légal et a fait l'objet d'une concertation avec les équipes concernées et l'inspection du travail.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### **2023-05-22 – ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES**

La délibération est présentée par **O. HEYOB**, qui rappelle le cadre dans lequel s'inscrit cette délibération à l'échelle intercommunale, répondant à la sollicitation des services de l'Etat. Elle est à la fois le fruit du repérage des zones communautaires potentiellement concernées et des projets communiqués par les communes sur leur ban.

Questions et observations de l'assemblée :

**P. BRETENOUX** observe que des communes ont fait remonter des projets de développement d'EnR sur des terrains naturels ou agricoles, contrairement à la position de la communauté de communes en cohérence avec son PLUiH. Il souhaite que la CC2T soit la plus persuasive possible sur ce problème vis-à-vis des communes. Il note également que le projet de délibération ne comporte aucune proposition sur les parkings et toitures.

**O. HEYOB** prend acte de l'observation émise concernant les terrains naturels ou agricoles, mais souligne que l'instruction et, le cas échéant, le rejet des projets au vu de contraintes environnementales, revient aux services de l'Etat, pas à la CC2T.

**F. CHARTREUX** ajoute, pour ce qui concerne les opérations d'EnR sur parkings et toitures, que celles-ci faisant partie des obligations réglementaires, elles sont exclues de ce qui doit être remonté aux services de l'Etat.

**G. GUYOT** considère que l'agrivoltaïsme doit permettre de concilier intelligemment agriculture et production d'énergies renouvelables. Il indique également que, faute de publicité, son conseil municipal, n'a pas pu délibérer.

**O. HEYOB** rappelle sur ce dernier point que, tel qu'exposé en commission des Maires et indiqué par courrier aux communes, la CC2T a proposé de délibérer au nom de l'ensemble du bloc communes-communauté.

**X. COLIN** observe que les attentes de l'Etat sur ce sujet ont évolué au fil du temps et ne sont pas toujours très claires.

**O. HEYOB** conclut en soulignant que la communauté de communes avertira les communes de toute évolution dans la démarche. Il précise également que rien n'empêche les communes de délibérer de leur côté et conseille de le faire.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat sur les ZAEnR identifiées et valide les sites de ZAEnR du ressort de la CC2T tels que listés dans la délibération.**

### **2023-05-23- AVENANT DE PROLONGATION AU PROGRAMME SARE**

La délibération est présentée par **O. HEYOB**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## **2023-05-24 – APPROBATION DU COMPTE RENDU D’ACTIVITES DU PORTAGE FONCIER DE L’EPFGE**

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Pas de question ni d’observation de l’assemblée

**Délibération adoptée à l’unanimité.**

## **2023-05-25 – SITE DE DOMGERMAIN – CONVENTION DE PROJET AVEC L’EPFGE**

La délibération est présentée par **F. CHARTREUX**.

Le Président rappelle l’historique de ce site militaire, dont la fermeture est annoncée fin 2024. La reprise de cette zone par la CC2T, dans la logique de sa compétence en matière de développement économique, vise à la requalifier pour en faire une ZAE d’envergure. Il s’agit d’un foncier d’environ 40 ha disponibles d’un seul tenant, qui représente un atout rare pour une collectivité.

Le Président souligne que la CC2T est soutenue par l’Etat dans son initiative, dans un contexte de réindustrialisation visé au niveau national.

Pour pouvoir avancer au bon niveau, la CC2T a besoin de s’appuyer sur un partenaire solide, dans un 1<sup>er</sup> temps pour mener la phase d’études, c’est la 1<sup>ère</sup> mission confiée à l’EPFGE par le biais de la convention proposée. De son côté, la CC2T a déjà engagé certaines études, notamment faune flore.

L’idée est d’avancer en temps masqué avant le départ de l’Armée pour être en mesure d’accueillir une implantation industrielle dans des délais acceptables pour le ou les preneur(s), mais aussi d’avoir suffisamment de données sur l’état du site pour engager la négociation foncière de cession par l’Etat dans de bonnes conditions.

Pas de question ni d’observation de l’assemblée.

**Délibération adoptée à l’unanimité.**

## **2023-05-26– SITE DE DOMGERMAIN – LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA PASSATION D’UNE CONCESSION D’AMENAGEMENT ET CONSTITUTION DE LA COMMISSION SPECIFIQUE A LADITE CONCESSION**

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Pas de question ni d’observation de l’assemblée.

Sur la base des candidatures reçues et de la liste constituée, il est fait appel à candidature pour le dépôt éventuel d’une nouvelle liste.

Considérant qu’une seule liste a été déposée après appel à candidatures.

**Le Conseil Communautaire, à l’unanimité élit :**

<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLEANTS</i>
Jean-François SEGault	Pierre BONNIN
Bernard DEPAILLAT	Daniel FELTEN
Jean-Louis MOREAU	Lionel RIVET
Vincent MARTIN	Chantal PIERSON
Bernard DOMINIAC	André FONTAINE

*NDLR : il n’y a pas d’ordre de correspondance entre les titulaires et les suppléants(es)*

**ET Le Conseil Communautaire, à l’unanimité, décide de :**

- Engager la procédure de concession d’aménagement pour la réalisation de l’opération d’aménagement de la Zone d’Activité Économique de Domgermain ;
- Donner un avis favorable aux conditions d’organisation de la mise en concurrence correspondante ;
- Prendre acte que la Présidence de la Commission d’Aménagement pour la Concession d’Aménagement de la Zone d’Activité Économique de Domgermain est confiée à Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président de la Communauté de Communes Terres Toulouses ;
- Désigner Jean Pierre COUTEAU, vice-président au développement économique, en qualité de remplaçant du Président pour présider les réunions de cette Commission d’Aménagement ;
- Désigner Monsieur Fabrice CHARTREUX en tant que personne habilitée à engager lesdites discussions et à signer la convention d’aménagement correspondante ;

### **2023-05-27 – AGREMENTS DE CESSION ZAC KLEBER**

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.  
Pas de question ni d'observation de l'assemblée.  
**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### **2023-05-28 – ZA PARC DE HAYE – NOUVEL AGREMENT POUR L'ACHAT DE MAISONS FORESTIERES**

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.  
Pas de question ni d'observation de l'assemblée.  
**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### **2023-05-29 – PARC LOGISTIQUE SUD LORRAINE – CONVENTION RELATIVE AUX MESURES DE COMPENSATION ENVIRONNEMENTALE DANS LE PERIMETRE DE LA ZAC**

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.  
Questions et observations de l'assemblée :  
**P. BRETENOUX** demandant combien de camions supplémentaires emprunteront l'A31 suite à l'implantation d'une entreprise de logistique sur 11 ha de terrain, qui génère ces mesures de compensation environnementale, **JP COUTEAU** rappelle qu'il s'agit d'un parc logistique hérité du Conseil départemental. Il indique également que la CC2T n'a pas encore connaissance de la teneur exacte du projet mais est toujours vigilante sur ces sujets avec les prospects.  
Après cet échange, il est procédé au vote.  
**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### **2023-05-30 – AVIS SUR L'OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES**

La délibération est présentée par **A. HARMAND**.  
Questions et observations de l'assemblée :  
**P. BRETENOUX** déplore que le dimanche précédant le « black friday », qu'il qualifie de modèle de surconsommation, fasse partie des dates proposées. Il rappelle que, durant ces 20 dernières années, 80% des insectes ont disparu et que, dans le même temps, le commerce a été démultiplié, notamment le textile, soulignant ainsi que le contexte climatique doit conduire à plus de conscience sur les problématiques de bilan carbone.  
Après cette intervention, il est procédé au vote :  
**Délibération adoptée à la majorité, M. BRETENOUX et Mme BONJEAN votant contre, M. COLIN, M. GUYOT L., M. BOCANEGRA et Mme PLANCHAIS s'abstenant.**

### **2023-05-31 – CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT ET SUBVENTION 2024 AU PROJET BOUCLE DE LA MOSELLE**

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.  
Pas de question ni d'observation de l'assemblée.  
**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### **2023-05-32- PRESCRIPTION DE LA REVISION A OBJET UNIQUE DU PLUIH NE PORTANT PAS ATTEINTE AU PADD**

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**, qui souligne que le ruisseau dont le dévoiement est projeté, objet de la révision du PLUIH proposée, est actuellement busé sur la majeure partie de sa longueur et que les services de l'Etat sont plutôt favorables à son dévoiement, afin qu'il retrouve un parcours à l'air libre.  
Pas de question ni d'observation de l'assemblée.  
**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### **2023-05-33 – AVENANT N°2 A LA CONVENTION « ACTION CŒUR DE VILLE »**

La délibération est présentée par **A. HARMAND**.  
Pas de question ni d'observation de l'assemblée.  
**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## **2023-05-34- CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE AUX COVOITUREURS**

La délibération est présentée par **J. BOCANEGRA**.

Questions et observations de l'assemblée :

**C. AMMARI** observe qu'elle ne comprend pas cette proposition d'aide financière versée aux covoitureurs, dans la mesure où la CC2T a déjà financé des aires de covoiturage, offrant ainsi un avantage à ceux et celles qui s'en servent. Elle déplore qu'il n'y ait pas de mesures comparables pour les citoyens qui font des efforts conséquents pour le tri des OM.

**J. BOCANEGRA** indique que le problème de l'autosolisme est devenu d'envergure nationale et que le covoiturage offre une alternative parmi d'autres. Il rappelle que localement l'engorgement de l'A31 est un vrai fléau et que la collectivité doit contribuer à l'atténuation de ce problème. L'incitation financière, à titre expérimental et sur une durée limitée, vise à faciliter la découverte de cette pratique pour fidéliser ses utilisateurs, en faisant le pari qu'ils continueront à le faire dans la durée, même sans incitation. En ce sens, la collectivité tente de jouer son rôle en invitant les automobilistes à faire évoluer leurs comportements.

Après cet échange, il est procédé au vote :



**Délibération adoptée à l'unanimité, T. COLLET et J. TAILLY s'abstenant.**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance, remercie les délégués, leur souhaite de belles fêtes de fin d'année et les invite à partager le pot de l'amitié.

## **ANNEXE : AGENDA DES REUNIONS CC2T JANVIER – AVRIL 2024**



	JANVIER 2024		FEVRIER 2024		MARS 2024		AVRIL 2024
1		1	COM THEMA	1		1	
2		2		2		2	
3		3		3		3	
4		4		4		4	COM THEMA
5		5		5		5	
6		6	COM TOURISME	6		6	
7		7		7		7	
8		8	COM DES MAIRES	8		8	
9		9		9		9	
10		10		10		10	
11		11		11		11	CC (BP 2024)
12		12		12		12	
13		13		13		13	
14		14		14	COM EAU&ASS	14	
15		15	COM THEMA	15		15	
16		16		16		16	
17		17	SEMINAIRE PFF3	17		17	
18	COREST à Toul (espace K)	18		18		18	
19		19		19	COM THEMA	19	
20		20		20		20	
21		21		21	CONSEIL EXPLOITATION	21	
22		22	DOB 2024	22		22	
23		23		23		23	
24		24		24		24	
25	COM THEMA	25		25		25	
26		26		26	COM DES MAIRES	26	
27		27		27		27	
28		28		28	COM THEMA	28	
29		29		29		29	
30	CONSEIL EXPLOITATION			30		30	
31				31			

	vacances scolaires
	jours fériés